

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37
Nb. de représentés : 11
Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 34/1622 :

Bien immobilier bâti cadastré section DT n°266 situé au n°19 Boulevard Hubert Delisle - Résiliation du bail d'habitation par congé donné au locataire actuel pour motif légitime et sérieux conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEÉ Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MINATCHY Mariot (par Madame GUIEN Marie Claire), MALET Viviane (par Monsieur DIJOUX Stéphane), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier), ARAYE Hélène (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine) , RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, RAVAT Adame, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Chantal AGATHE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 septembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 06 septembre 2024.



Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-2024-09-12-34-1622-1-DE
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de réception préfecture : 01/10/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°34/1622 : Bien immobilier bâti cadastré section DT n°266 situé au n°19 Boulevard Hubert Delisle - Résiliation du bail d'habitation par congé donné au locataire actuel pour motif légitime et sérieux conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire, expose à l'assemblée que :

Dans le cadre du dispositif « *Réinventons nos Cœurs de Ville* » en accord avec les orientations de la convention cadre pluriannuelle « *Action Cœur de Ville* », la Commune de SAINT-PIERRE a acquis des terrains situés en bordure du littoral afin de poursuivre l'aménagement de ces espaces publics verts.

La Commune de SAINT-PIERRE a notamment acquis par acte authentique du 13 et 27 octobre 2021 (publié et enregistré le 10/11/2021) et par acte rectificatif du 31/12/2021 (publié et enregistré le 24/02/2022) le bien immobilier cadastré section DT n°266 situé au n°19 Boulevard Hubert Delisle.

Ce bien est actuellement loué à Madame Madeleine Sophie JACQUET, veuve de Monsieur Charles JACQUET, titulaire du bail pour un usage d'habitation aux termes d'un bail sous seing privé ayant commencé à courir le 1^{er} mai 1989 pour une durée de trois années tacitement reconduit depuis.

Afin de poursuivre son projet de dynamisation du littoral balnéaire, le Maire rappelle la nécessité de poursuivre les travaux sur l'ex bâtiment de l'Alizé Plage mais, également, sur la parcelle contiguë cadastrée section DT n°266, actuellement occupée par Madame JACQUET en vertu du bail d'habitation précité.

La poursuite du projet de dynamisation du littoral suppose aujourd'hui la libération définitive des lieux par l'occupante en vue de la réalisation des travaux de démolition des constructions existantes.

A cette fin, la Commune de Saint-Pierre sollicite la résiliation du bail d'habitation précité arrivant à son échéance le 30 avril 2025 par congé donné au locataire.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE PROCEDER** à la résiliation du bail d'habitation susvisé et de donner congé à Madame Madeleine Sophie JACQUET, locataire actuel du bien immobilier cadastré DT n°266 situé au n°19 Boulevard Hubert Delisle, pour motif légitime et sérieux conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989,
- **DE L'AUTORISER** à SIGNER tous les actes à intervenir à cet effet, notamment l'acte donnant congé au locataire dont-il s'agit.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240912-34-1622-1-DE
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de réception préfecture : 01/10/2024